ECopoint Crosette

Orosotto

> Horaire d'accès:

Du lundi au vendredi de 6h à 20h Le samedi de 9h à 17h

> Sont admis à l'Eco-point:





Aluminium et fer blanc



Bouteilles de boissons PET



Textiles et chaussures

Dès le 1er mars 2018:

Du lundi au vendredi de 7h à 17h sauf le mercredi jusqu'à 19h. Le samedi de 9h à 17h



Végétaux et aliments Déchets compostables (gazon, branches et plantes de petit diamètre).

Les déchets de jardin de grand diamètre sont à ramener à l'Eco-point des Eterpy.

ECopointMoulins

- Point de collecte à l'étape 2 (pour les habitations de l'étape 1 et 2)
- Point de collecte à l'étape 4 (pour les habitations de l'étape 3 et 4)
- > Horaire d'accès:

selon règlement de copropriété.

Ces deux Eco-points sont réservés à l'usage exclusif des habitants des Moulins.

> Sont admis à l'Eco-point:





Aluminium et fer blanc



Bouteilles de boissons PET

ECopoint Village

> Horaire d'accès:

Du lundi au vendredi de 6h à 20h Le samedi de 9h à 17h

> Sont admis à l'Eco-point:



Verre



Aluminium et fer blanc



Bouteilles de boissons PET



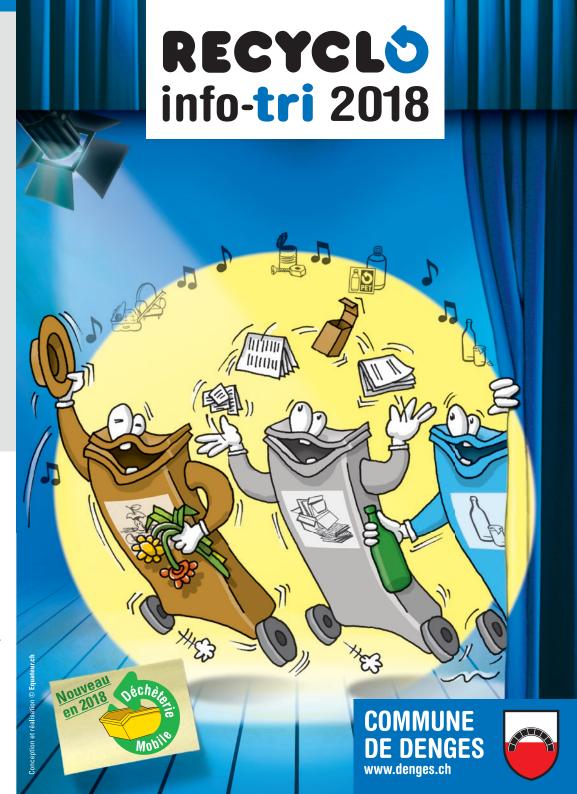
Textiles et chaussures

ECopoint Eterpy

> Horaire d'accès:

Du 1^{er} janvier au 28 février: Tous les samedis de 10h30 à 12h

- Dès le 1^{er} mars:
 <u>Sur demande.</u> Les clés sont disponibles à l'Administration communale.
- Sont admis à l'Eco-point, uniquement les déchets de jardin de grand diamètre.
- On entend par déchets de jardin **de grand diamètre**, les feuilles et les branchages.





A partir de février 2018, une Déchèterie Mobile est à votre disposition une fois par mois selon le calendrier ci-contre.

Localisation

Sur le parking de la salle des Jardins devant l'église.

> Horaires d'ouverture

Samedi de 8h à 12h (selon calendrier)

Usagers

La déchèterie est destinée à l'usage exclusif des habitants de Denges. Les entreprises ne sont pas autorisées à utiliser la déchèterie. Elles doivent impérativement s'adresser à un centre de tri agréé par l'Etat de Vaud.

Identification

L'exploitant de la déchetterie mobile est tenu d'identifier les usagers et de veiller à tout usage abusif des installations. A cet effet, des pointages réguliers seront effectués (vérification de domicile ou toute autre mesure jugée appropriée).

Quantité

Les déchets sont acceptés en quantité limitée (quantités ménagères); au-delà, ces déchets seront facturés. Pour les quantités plus importantes merci de contacter l'Administration communale.

Les encombrants, aussi appelés encombrants incinérables, sont des déchets urbains incinérables trop volumineux pour un sac à poubelle de 1101 ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas, moquettes, mobilier,...

Les déchets ménagers non-admis doivent être éliminés dans les sacs taxés.

Les déchets issus de travaux de transformation ou de rénovation exécutés par des entrepreneurs sont considérés comme des déchets professionnels, ainsi que ceux émanant d'une succession ou d'un changement de propriétaire. Dès lors, ils doivent obligatoirement être dirigés auprès d'un centre de tri agréé.

> Consignes générales

- Les usagers doivent se conformer aux directives de l'agent de déchèterie.
- Respecter les consignes de tri; le personnel est habilité à refuser des déchets qui ne sont pas conformes ou en quantité trop importante.
- Les usagers déchargent eux-mêmes leurs déchets aux endroits prévus.
- Il est interdit de fouiller dans les bennes. Le chinage (récupération d'objets) est interdit.
- Il est interdit de stationner dans l'enceinte de la déchèterie. Les usagers quittent le site dès qu'ils ont fini de déposer leurs déchets.
- L'exploitant se réserve le droit de limiter l'accès à la déchèterie.
- L'exploitant n'est pas responsable des dégâts aux véhicules des usagers lors d'accrochage entre véhicules.

> Collecte sur demande des déchets volumineux

Pour les personnes ne pouvant pas amener par elles-mêmes les déchets volumineux ménagers à la déchèterie mobile, la Commune a prévu une collecte sur rendez-vous en collaboration avec l'entreprise R-M Blatti Multitransports SA.

Ces déchets doivent être impérativement sortis devant l'immeuble le matin du jour convenu avec la société Blatti en présence de la personne qui a pris le rendez-vous.

Une participation de CHF 50.- par transport est perçue (maximum 5 objets volumineux d'un volume total inférieur ou égal à 3m³).

Renseignement à l'Administration communale 021 803 07 07.



> Sont admis à la déchèterie mobile:



Encombrants





Inerte, DCMI (pierre, carrelage, porcelaine, verre plat, plâtre)





Végétaux (petites dimensions uniquement; gazon, fleurs)



Papier et cartons













Capsules Nespresso



Batteries et piles



🗗 Ampoules et néons





Peinture à l'eau et peinture à l'huile



Médicaments





"Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas"



Merci de conserver ce document et de <u>mettre en pratique</u> ses conseils



Genre de déchets	Où et comment?	Genre de déchets	Où et comment?
Incinérables ménagers (sac blanc taxé) Chaque semaine vendredi (selon calendrier)		Bois	OÉ CA CE MODITS
Papier - carton 1er et 3ème vendredi du mois (selon calendrier)		Inerte, DCMI Pierre, carrelage, porcelaine, verre plat, plâtre	Module Module
Végétaux et aliments Déchets compostables Chaque semaine jeudi (selon calendrier)	ECOpoint Crosette	Piles, accumulateurs et batteries	MOUNT MADE
Verre	EC opoint	Capsules de café en aluminium	Module Module
Aluminium Fer blanc	EC opoint	Luminaires et sources lumineuses	Modifie
Bouteilles de boissons PET	ECopoint in the second	Plastiques Flaconnages	
Textiles et chaussures	EC opoint	Bouteille de lait en PE:	
Huiles: Végétales + minérales	WOOD!	Toner et cartouches d'encre	
Déchets spéciaux ménagers (DSM): Peintures, colles, vernis, solvants, médicaments, etc.	No. of the second secon	Appareils électriques et électroniques de bureau et de loisirs	
Encombrants Déchets volumineux ménagers	Noon Park	Pneus	



















Les conteneurs doivent être sortis en bord de route au plus tôt à 20h la veille des jours de ramassage et rentrés après le passage du camion. Les conteneurs ne doivent pas être stationnés en permanence à proximité du domaine public.

Les directives municipales à l'usage du service de la gestion des déchets ne sont plus distribuées annuellement sous forme d'imprimé tous ménages. Elles sont disponibles par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune. Une copie papier peut être envoyée sur demande.











Commune de Denges – Tableau du ramassage des déchets 2018













	Jai	ıvier	Fév	rier	Ma	ırs	Av	ril	Ma	ni	Ju	in	Jui	llet	Aoi	ût	Se	ptembre	0c	tobre	No	vembre	Déc	embre
Mardi									1															
Mercredi									2						1	Fête nationale								
Jeudi			1		1				3						2	The state of the s					1	10 mm		
Vendredi			2	Ô	2				4	^	1	Ô			3	Ô					2	Ů.		
Samedi			3	5	3	ð			5	ð	2	ð			4	ð	1	Ò			3	ð	1	Ò
Dimanche			4		4		1		6		3		1		5		2				4		2	
Lundi	1	Nouvel An	5		5		2	Lu. Pâques	7		4		2		6		3		1		5		3	
Mardi	2		6		6		3		8		5		3		7		4		2		6		4	
Mercredi	3		7		7		4		9	- F	6		4		8		5		3		7		5	
Jeudi	4		8		8		5		10	Je. Ascension	7	- F	5		9		6		4		8		6	10 mm
Vendredi	5	Č 🎉	9	Õ	9	Ô	6	Ů 🐌	11	Õ	8	Č	6	Õ 🏂	10	Č	7	Č 🎉	5	Č 🎉	9	Õ	7	Õ 🏂
Samedi	6		10		10		7	0	12		9		7	0	11		8		6	ð	10		8	
Dimanche	7		11		11		8		13		10		8		12		9		7		11		9	
Lundi	8		12		12		9		14		11		9		13		10		8		12		10	
Mardi	9		13		13		10		15		12		10		14		11		9		13		11	
Mercredi	10		14		14		11		16		13		11		15		12		10		14		12	
Jeudi	11		15	## F	15		12	The second	17		14	**************************************	12		16	## # # # # # # # # # # # # # # # # # #	13	T.	11	****	15		13	
Vendredi	12	Õ	16	Õ 🏂	16	Ů 🎉	13	Č	18	Č 🏂	15	Č 🔰	13	Õ	17	Č 🐌	14	Õ	12	Č	16	Ů 🎉	14	Č
Samedi	13		17		17		14		19		16		14		18		15		13		17		15	
Dimanche	14		18		18		15		20		17		15		19		16		14		18		16	
Lundi	15		19		19		16		21	Lu. Pentecôte	18		16		20		17	Lu. Jeûne	15		19		17	
Mardi	16		20		20		17		22		19		17		21		18		16		20		18	
Mercredi	17		21		21		18		23		20		18		22		19		17		21		19	
Jeudi	18	2 ×	22		22		19	2 2 2	24	- F	21		19		23		20		18		22		20	2 m
Vendredi	19	Č 🐌	23	Õ	23	Č	20	Č 🐌	25	Č	22	Č	20	O D	24	Č	21	Ů 🎉	19	Č 🎉	23	Å	21	Č 🐌
Samedi	20		24		24		21		26		23		21		25		22		20		24		22	
Dimanche	21		25		25		22		27		24		22		26		23		21		25		23	
Lundi	22		26		26		23		28		25		23		27		24		22		26		24	
Mardi	23		27		27		24		29		26		24		28		25		23		27			Noël
Mercredi	24		28		28		25		30		27		25		29		26		24		28		26	
Jeudi	25				29	Ů *	26		31	**	28		26	*	30		27	****	25		29		27	- F
Vendredi	26	Õ			30	Ven. Saint	27	Č			29	Å	27	Õ	31	Ĉ	28	Č	26	Õ	30	Č	28	Ĉ
Samedi	27				31		28				30		28				29		27				29	
Dimanche	28			-			29						29				30		28				30	
Lundi	29						30						30						29				31	
Mardi	30												31						30					
Mercredi	31																		31					

Tous ces ramassages ont lieu à partir de 6h30 du matin

Chaque déchet sa couleur...





Incinérables ménagers (vert)





Papier/cartons (gris)





Végétaux et aliments Déchets compostables (brun)

Action

20% de réduction à l'achat de conteneurs chez Henry Transports



770 I.



240 I.



140 I.



En Reculan 3 CH-1024 Ecublens T: 021/706.06.10 F: 021/706.06.11 info@henrytransports.ch www.henrytransports.ch